



Madame Marisol TOURAINE

Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits
des femmes
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 27 Juillet 2015

Madame la Ministre,

Par courrier en date du 15 Avril 2015, vous répondiez à nos inquiétudes sur les conséquences de l'évolution de la notion de service territorial de santé aux publics vers une approche centrée sur les communautés professionnelles territoriales de santé. Vous nous rappelez l'objectif de la lutte contre les inégalités de santé, de la prévention et de la structuration des parcours de santé par la mobilisation de partenaires essentiels dans la lutte contre la précarité et les inégalités sociales de santé, dont les associations de solidarité et de promotion de la santé et les collectivités locales.

A la veille de la lecture du projet de loi de modernisation de notre système de santé au Sénat, certaines de nos organisations ont proposé de nouveau des amendements sur la nécessité de renforcer au sein des communautés professionnelles territoriales de santé la coopération et l'articulation des professionnels de santé avec les acteurs sociaux et médico-sociaux, que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Par ailleurs, concernant la tenue d'une Grande Conférence de la Santé qui prévoit de clôturer la deuxième phase de la Stratégie nationale de Santé, nous en comprenons les enjeux pour les professions médicales et para-médicales. Néanmoins, dans la mesure où cette Grande Conférence prévoit d'associer les acteurs actuels et futurs du monde de la santé, nous nous interrogeons sur la composition du comité de pilotage et la faible représentation des acteurs sociaux et médico-sociaux, au regard de l'équilibre intersectoriel recherché dans le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé. Il nous semble dès lors essentiel que cette Grande Conférence, qui devrait aboutir à l'élaboration d'une feuille de route pour les prochaines années et à des mesures dans le cadre des projets de loi de finances, puisse conduire à une concertation élargie avec les acteurs sociaux et médico-sociaux dans une optique d'accompagnement pluridisciplinaire pour les personnes vulnérables (précarité,

.../...

addictions, pathologies chroniques etc.). Au-delà de la prise en compte des contributions issues des concertations organisées lors de la Stratégie Nationale de Santé, il nous semblerait pertinent que les travaux menés dans le cadre de cette Grande conférence soient en lien avec ceux de la Conférence nationale de santé.

Ainsi, les associations qui œuvrent dans le champ de la promotion de santé et dans les secteurs social et médico-social, avec comme objectif la lutte contre les inégalités de santé, demandent à être associées plus amplement à l'organisation de notre système de santé, que ce soit dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé, pilier de cette nouvelle loi de modernisation de notre système de santé, ou dans la mise en œuvre de la politique de santé pour les prochaines années.

Restant à votre disposition, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Françoise Sivignon

Présidente de
Médecins du Monde



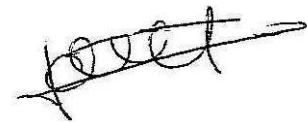
Jean-Pierre Couteron

Président de la
Fédération addiction



Geneviève Laurent

Présidente de
l'ANECAMSP



Léonard Nzitunga

Président de la FNH-VIH et
autres pathologies



Patrick Doutreligne

Président de l'Uniopss



Louis Gallois

Président de la FNARS



Copie :

Bernadette Devictor, Présidente de la Conférence nationale de santé

Benoît Vallet, Directeur général de la santé

Etienne Champion, Directeur de cabinet de Marisol Touraine